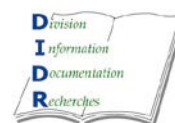


NIGERIA



Etude

27 février 2015



Sociétés secrètes traditionnelles et confraternités étudiantes au Nigeria

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises. Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Employé très couramment au Nigeria, le terme de culte (*cult*) peut faire référence à des groupes organisés d'ordre divers, dont les motivations et/ou les modes opératoires sont tenus secrets. Ainsi, sociétés secrètes traditionnelles, groupes de *vigilantes*, milices ethniques, et confraternités étudiantes sont tous désignés par ce terme dans les médias nigériens.¹

Ce terme est traditionnellement associé aux notions de prière, de foi et de religion. Certains le définissent de façon large comme des groupes unis par le secret partagé de pratiques et de croyances communes, et généralement liés à la pratique du *juju* (vaudou).

1. Les sociétés secrètes traditionnelles

Les sociétés secrètes traditionnelles peuvent se définir comme un ensemble de pratiques (rituels, chants, prières, adorations) et de croyances dont l'essence n'est connue que de **membres initiés**.²

Historiquement, ces sociétés sont particulièrement implantées dans le sud du Nigeria.

Lors de la période précoloniale, elles jouaient un rôle majeur en termes de gouvernance locale et assumaient des fonctions politiques, judiciaires et sacrées. Dans certaines circonstances, ces sociétés constituaient un agent de contrôle du pouvoir des chefs et des rois, veillaient au contrôle social et au respect de l'ordre moral.³

Sous la colonisation, la position des sociétés secrètes traditionnelles était ambiguë. La logique du système de l'*Indirect Rule* mis en place par le colonisateur britannique était de renforcer ces institutions pourvues d'un rôle bien établi en termes de gouvernance locale. Cependant, ces institutions étaient aussi traitées avec une certaine hostilité en raison de leur manque de transparence et de leur recours à des pratiques réprouvées par l'administration coloniale, notamment l'esclavage et les exécutions judiciaires. En dépit de cette défiance, certaines sociétés traditionnelles ont prospéré durant l'ère coloniale et ont joué un rôle important au sein des premiers mouvements nationalistes nigériens.⁴

A partir des années 1950, la hausse de la corruption a créé un climat propice au développement des sociétés secrètes traditionnelles. En sus de leurs fonctions officielles, nombre de fonctionnaires et de dirigeants politiques ont aussi un statut au sein de ces organisations. Ces dernières leur permettent de mener à bien leur patronage politique, mais aussi, dans de nombreux cas, d'atteindre le pouvoir ésotérique.⁵ A cet égard, l'universitaire nigérian Mohammad J. Kuna⁶ souligne que de nombreuses personnalités influentes, issues de générations anciennes, sont connues pour être membres de sociétés secrètes.⁷

Aujourd'hui, les sociétés secrètes traditionnelles ont perdu de leur influence. Nombre d'entre elles se contentent d'assumer un rôle cérémonial (remises de titres, funérailles, sacrifices, etc.). Toutefois, certaines continuent d'exercer d'importantes fonctions sociales

¹ UK Border Agency (UKBA), *Operational guidance note Nigeria*, 12/2013.

² ATAYI BABS OPALUWAH, « Cultism and Nigerian Campuses: The Way Out », site web gamji.com, 2000.

³ ELLIS Stephen, *Campus Cults in Nigeria: The development of an anti-social movement*, in *Movers and Shakers: Social Movements in Africa*, BRILL, 2009, 257 p.

⁴ Federal Research Division (FRD), *Nigeria : indigenous beliefs*, s.d.

⁵ ELLIS Stephen, *op.cit.*

⁶ Mohammad J. Kuna enseigne la sociologie et les sciences politiques à l'Université Usmanu Dan Fodiyo de Sokoto.

⁷ MOHAMMAD J. KUNA, « The Roots of cultism and others forms of violence in Nigerian universities », *Journal of Gombe State University*, Vol. 1, 2008.

en fournissant assistance à des nécessiteux (personnes victimes d'accident, touchées par un décès, ou diminuées par la vieillesse et la maladie).⁸

Certains observateurs soulignent les vertus sociales de ces sociétés qui luttent contre « *le désordre social* » et facilitent la « *socialisation* » des jeunes qui en deviennent membres.⁹

A contrario, d'autres mettent en exergue l'impact négatif des sociétés secrètes traditionnelles liées au crime organisé et de celles qui apportent leur soutien à des confraternités étudiantes. A ce propos, Mohammad J. Kuna déplore que la plupart de ces sociétés continuent de soutenir des confraternités dont les pratiques criminelles et violentes sont notoires.¹⁰

Les sociétés secrètes traditionnelles jouissent aujourd'hui d'une influence et d'une renommée variables. Parmi les plus illustres, figurent notamment les sociétés suivantes : Ekpe, Ekine, Ogboni, Okonko, etc.

1.1. La société Ekpe

Ekpe est une société présente dans différentes communautés ethniques du sud-est du Nigeria : les Efiks (Cross River State), les Orons (Akwa Ibom State), et les Igbos (Abia State). Cette société demeure active à ce jour, même si elle ne joue plus qu'un rôle cérémonial. Les membres de cette société ont inventé une forme d'écriture appelée *Nsibidi*.¹¹

Ekpe était un esprit mystérieux qui vivait dans la forêt et présidait aux cérémonies de la société. Les membres de la société Ekpe sont réputés être les messagers des ancêtres (*Ikan*). Seuls les hommes peuvent rejoindre la société, les garçons sont initiés à l'âge de la puberté. Les membres sont tenus par un serment de confidentialité et doivent payer des droits d'entrée pour intégrer la société. Ils se répartissent en sept ou neuf grades, chacun de ces grades correspondant à des cérémonies initiatiques, à des contributions et à des serments spécifiques. Les membres de la société portent toujours des masques durant l'accomplissement de leurs devoirs, afin de ne pas être identifiés. Même si des membres peuvent être reconnus, la crainte de subir des représailles des ancêtres (*Ikan*) empêchent de dénoncer ceux qui outrepassent leurs fonctions.¹²

Bien qu'elle soit le plus souvent appelée Ekpe, plusieurs dénominations existent pour désigner cette société, notamment Egbo, Akang, et Ekpo. En outre, certaines sources l'appellent *Leopard Spirit Cult*.¹³

1.2. La société Ekine

Egalement connue sous le nom de *Sekiapu* (« *les gens qui dansent* » en langue ijaw), la société des Ekine est « *un des piliers de la culture traditionnelle kalabari* » et constitue à la fois « *une institution religieuse, une forme d'art et une distraction* ». ¹⁴

⁸ NWOSU Patrick Uchenna, « The Theory and Practice of Secrecy in Okonko and Ogboni Societies », University of Ilorin, 2003.

⁹ ATAYI BABS OPALUWAH, art.cit.

¹⁰ MOHAMMAD J. KUNA, art.cit.

¹¹ University of Iowa, « Art and life in Africa : Eket information », s.d.

¹² *Ibid.*

¹³ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *A cult known as Ekpe na Mboko*, 20/05/03.

¹⁴ HORTON Robin, « The Kalabari Ekine Society: A Borderland of Religion and Art », *Africa: Journal of the International African Institute*, Vol. 33, No. 2, 04/1963.

Cette société a souvent été décrite comme un organisme jouant un rôle important en termes de gouvernance. En outre, « *les valeurs et l'organisation de la société des Ekine la rendent parfois apte à certaines fonctions juridiques telles que l'arbitrage des délits privés, mais ces fonctions ne constituent pas les buts essentiels de cette institution* ». Ainsi, d'après l'anthropologue Robin Horton, cette société se consacre avant tout à la production artistique.¹⁵

Selon ce chercheur britannique, « *chaque communauté kalabari possède sa propre société des Ekine, indépendante de celle des autres communautés. Chaque société Ekine doit participer à un cycle de 30 à 40 mascarades. Chaque mascarade est associée à un ou plusieurs esprits de l'eau. L'aspect religieux comporte des invocations rituelles habituelles, des offrandes et des demandes en vue d'obtenir des bienfaits. Des demandes sont aussi faites pour la réussite de la mascarade. Les propriétaires des mascarades sont souvent des esprits résidant loin de l'espace occupé par la communauté, peu importants ou dangereux. Les thèmes des mascarades sont divers : peinture des aspects de la vie des Kalabari ou de faits qui sont habituellement cachés. On laisse au langage des tambours et de la danse le soin d'apporter les compléments qui enrichissent les mascarades et les rendent satisfaisantes. Néanmoins, le rôle des costumes et des masques est de manifester la présence de l'esprit de l'eau, de façon à impressionner les spectateurs* ». ¹⁶

1.3. Les sociétés Ogboni et Okonko

La société Ogboni, qui compte parmi les sociétés secrètes traditionnelles les plus illustres du Nigeria, ne doit pas être confondue avec la Société Ogboni réformée (*Reformed Ogboni Society*), créée par des chrétiens dans les années 1900.¹⁷

Traditionnellement, la société Ogboni exerçait un rôle religieux, politique et judiciaire.

Les Ogbonis se considèrent comme des « *intermédiaires privilégiés entre les vivants et les ancêtres* » et comme les protecteurs des lois et de l'oracle divin. Ils vénéraient la Terre mère (ou la déesse Terre), assuraient un « *équilibre des pouvoirs* » et pouvaient même, si nécessaire, destituer le roi.¹⁸

Les sources divergent concernant l'influence actuelle de la société Ogboni et de ses membres.

Selon certaines sources, l'appartenance à cette société atteste toujours d'un haut niveau de pouvoir et de prestige, et les Ogbonis continuent d'exercer une forte influence dans les affaires des communautés yorubas.

Pour sa part, un universitaire consulté par la CISR remarque que « *les Ogbonis protègent maintenant les intérêts égoïstes des membres de l'organisation en ayant recours au chantage, à l'intimidation et au meurtre* ». Cette source estime toutefois que la société Ogboni n'a plus de réel pouvoir, hormis dans quelques villes (comme Egba, Egbado et Abeokuta) situées dans les Etats d'Ogun et de Lagos, et dans certains villages et petites villes (situés le long de la frontière entre les Etats d'Ogun, d'Oyo, d'Oshun et d'Ondo), où les Ogbonis demeurent en capacité « *d'intimider quelques groupes de personnes* ». ¹⁹

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *Nigeria : information sur la société Ogboni, y compris son historique, sa structure, ses rituels et ses cérémonies; adhésion et conséquences associées à un refus de se joindre à cette société*, 14/11/2012.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

D'autres sources soulignent que certains membres de la société Ogboni font partie des classes dirigeantes « *notamment de la police, de l'appareil judiciaire, du gouvernement et des institutions traditionnelles, ce qui les place apparemment au-dessus de la loi* ». ²⁰

Selon le chercheur Obi N. I. Ebbe, les membres de la société Ogboni « *exploitent des entreprises de toutes sortes, tant légitimes qu'illégitimes, sans intervention du gouvernement, et les sociétés appuient les candidats politiques qui peuvent protéger leurs entreprises* ». Ce chercheur nigérian estime en outre que la société Ogboni est une organisation liée au crime organisé. ²¹

Dans un article paru en 2003, l'universitaire nigérian Patrick Uchenna Nwosu met en avant les nombreuses similitudes existant entre la société Ogboni, présente dans les régions yoroubas, et la société Okonko, présente dans les régions igbos. ²²

Le terme *Okonko* désigne un élément majeur de la culture igbo. Il s'agit d'une forme de religion qui a pour but d'apaiser les hommes par la mise en place d'un programme fondé sur des préceptes moraux et des rites sacrés. ²³

Les sociétés Okonko et Ogboni fonctionnent comme des protections supplémentaires (en sus de la famille et de la tribu) renforcées par rites religieux et secrets. Elles peuvent être définies comme des organisations privées et volontaires constituées pour défendre le bien-être de leurs membres et de leur communauté. Elles promeuvent la coexistence et la bonne harmonie et remplissent des fonctions sociales, en fournissant assistance aux nécessiteux (personnes victimes d'accidents, touchées par un décès, ou diminuées par la vieillesse et la maladie). ²⁴

Organisées en loges et en branches, les sociétés Okonko et Ogboni sont dotées d'un gouvernement composé d'une hiérarchie d'officiers désignés lors d'élections marquées par des rituels spécifiques. De nombreux présidents, sénateurs, gouverneurs, et membres de la Cour Suprême en sont membres. Cependant, selon Patrick Uchenna Nwosu, l'influence d'Okonko dans les affaires de sa communauté tend à diminuer, tout comme celle de la société Ogboni, dont les fonctions se limitent désormais à un rôle cérémonial (remises de titres, funérailles, sacrifices). Ce recul est notamment imputable à la forte influence exercée par le christianisme au sein des communautés igbos et yoroubas. ²⁵

Okokon et Ogboni partagent des valeurs communes. Toutes deux sont apparues dans le but de maintenir l'ordre dans la société et ont des modalités d'adhésion similaires. Les nouveaux membres sont soumis à des rites initiatiques. Les initiés font le serment d'être des membres dociles et de garder le silence sur les secrets de la société. L'adhésion est limitée aux hommes nés libres, et l'appartenance à cette société confère honneur et dignité. En principe, les esprits immatures, immoraux ou criminels n'y sont pas admis. Les deux sociétés ont en commun le port d'insignes spéciaux, une hiérarchie structurée par des grades qui déterminent le degré d'autorité, et des rituels secrets dont sont exclus les non-initiés. ²⁶

Il existe toutefois des divergences entre ces deux sociétés. Ainsi, selon Patrick Uchenna Nwosu, à l'inverse de la société Ogboni, Okonko est une organisation strictement masculine, dont les femmes sont rigoureusement exclues. ²⁷

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² NWOSU Patrick Uchenna, art.cit.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

D'autre part, selon la source précitée, la société Ogboni est placée sous le leadership spirituel d'une déité appelée Edan, alors que l'idée d'une déité vénérée n'existe pas au sein de la société Okonko, où l'accent est mis sur le culte des ancêtres et de la déesse Terre. Ceux-ci sont souvent apaisés pour assurer la paix et la prospérité.²⁸ Cependant, un article paru dans *Daily Sun* indique que la société Okonko vénère le léopard comme une divinité.²⁹

1.4. Nze Na Ozo

Nze Na Ozo est une importante société secrète présente dans les régions igbos.³⁰

Traditionnellement, les *Ozo* (appellation servant à désigner les membres de cette société) étaient perçus comme la conscience morale de la communauté et comme des arbitres impartiaux en cas de litiges au sein de celle-ci. En période de crise, la plupart des communautés igbos compteront sur les *Ozo* pour assurer le leadership. Compte tenu du grand prestige individuel, du pouvoir et de l'influence liés à ce titre, seuls les hommes peuvent devenir *Ozo*.³¹

Dans la plupart des régions de l'Igboland, il y a généralement deux grandes catégories d'*Ozo*. La première est appelée *Nnukwu Ozo* (« *Grand Ozo* »). Trois grades existent au sein de cette classe : *Dunu*, *Dim* et *Ezeana*. La seconde est appelée *Obele Ozo* (« *Petit Ozo* »). Cette classe est elle aussi généralement divisée en trois grades : *Eyisi*, *Ezuzo* et *Okpala*.³²

Bien que présente dans la plupart des régions igbos, Nze Na Ozo n'existe pas dans certaines communautés igbos vivant dans le Sud de l'Igboland, où sont présentes d'autres sociétés secrètes, telles qu'Okonko et Ekpe.³³

1.5. Le culte d'Osa

Dans les communautés edos (ou binis), Osa est regardé comme le créateur du monde, la divinité suprême, et est très présent dans les légendes traditionnelles.

Selon l'une d'entre elles, *Osanowa* (« *Osa de la maison* ») a son homologue maléfique, *Osanoha* (« *Osa de la brousse* »). *Osanowa* a créé les hommes, tandis qu'*Osanoha* a créé les animaux. *Osanoha* a fait construire une maison dont tous les habitants sont malades. Quand les hommes et les femmes approchent de cette maison, en allant du paradis vers la terre, la pluie se met à tomber, et ils rentrent dans la maison pour s'en abriter. C'est ainsi que la maladie est arrivée sur terre. D'autre part, *Osanoha* étant le créateur des animaux, les hommes sont devenus leurs ennemis.³⁴

Osa est souvent représenté par un arbre entouré d'un tissu blanc, mais est aussi par une marmite. De nombreux *ebo* (cérémonie comportant des sacrifices rituels) sont dédiés à Osa : *Ake*, *Ochwaie*, *Olokun*, *Ogun*, etc.³⁵

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Daily Sun*, « Nigerian priest in Okonko cult accused of killing one student, injuring two others », 23/09/11.

³⁰ Wikipedia.org, « Nze Na Ozo », s.d.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ WHITRIDGE Thomas Northcote, *Anthropological report on the Edo-speaking peoples of Nigeria*, London Harrison, 1910.

³⁵ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *The Olokun (or Olokun) Festival, particularly its current duration, season it takes place, and impact on Bini traditions or customs*, 05/03/2001.

Certaines de ces cérémonies saisonnières, qui ont lieu dans des *egwaibo* (temples sacrés et dédiés à une divinité) attirent de nombreuses personnes, parfois venues de très loin pour y prendre part.³⁶

1.6. Le culte d'Egbesu

Egbesu est le dieu de la guerre chez les Ijaws vivant la région du Delta du Niger. Le symbole de cette force divine est le léopard.³⁷

La force d'Egbesu permet de combattre le mal. Elle peut seulement être employée pour se défendre ou pour réparer une injustice. Seules les personnes en harmonie avec l'univers peuvent y recourir.³⁸

L'ancien culte d'Egbesu a progressivement décliné depuis l'occupation des terres des Ijaw par le colonisateur britannique. Désormais, la plupart des Ijaw ne connaissent ce culte qu'à travers le folklore et des chansons guerrières traditionnelles.³⁹

Selon *The Independent*, Egbesu est un culte ancien qui avait disparu depuis des générations, mais qui réapparaît de temps à autres en période de crise. Cela fut notamment à partir des années 1990, quand de jeunes Ijaws de la région du Delta, appelés *Egbesu Boys*, se sont appropriés le nom de ce dieu pour « déclarer la guerre » au gouvernement nigérian et aux compagnies pétrolières en réponse à des problèmes environnementaux causés par l'exploitation du pétrole et à l'absence de retombées économiques dans l'économie locale.⁴⁰

Plusieurs milliers de jeunes hommes ont ainsi rejoint les *Egbesu Boys* après avoir suivi des rites initiatiques effectués par des médecins traditionnels censés transmettre les pouvoirs surnaturels d'Egbesu. Nombre d'*Egbesu Boys* portent des amulettes et pensent que les charmes et les initiations les rendent invulnérables aux balles.⁴¹

2. Les confraternités étudiantes

Depuis les années 1980, le Nigeria voit proliférer de « véritables gangs maffieux, principalement étudiants, sur les campus universitaires, connus sous le nom d'emprunt de sociétés secrètes » (*Secret Cults*)⁴².

Campus Cult est également une appellation répandue pour désigner ces confraternités étudiantes qui sont désormais associées à toutes sortes de crimes et d'abus. Les *campus Cults* ont conservé leurs centres organisationnels au sein des universités, mais leurs réseaux se sont étendus bien au-delà, à plusieurs franges de la société nigériane⁴³.

Parfois présentés comme une forme moderne des sociétés secrètes traditionnelles, les cultes étudiants sont généralement connus au Nigeria sous le nom de confraternités (*Confraternities*).

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Wikipedia.org, « Egbesu », s.d.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *Nigeria: Egbesu Boys or cult including membership requirements; whether forced recruitment is practiced and, if so, whether a person can move within Nigeria to avoid this group*, 25/05/2000.

⁴¹ Wikipedia.org, « Egbesu », art.cit.

⁴² LEBEAU Yann, « Permissivité et violence sur les campus nigériens », *Politique Africaine*, N°76, 1999.

⁴³ ELLIS Stephen, *op.cit.*

Les confraternités diffèrent à maints égards des cultes traditionnels, notamment au regard de leur périmètre d'action (elles opèrent surtout sur les campus tandis que les cultes traditionnels pouvant leur être affiliés agissent hors des enceintes universitaires) et de leurs domaines d'activités (*infra*).

Les membres de ces confraternités sont souvent désignés par le terme anglais *cultist* (adepte ou fidèle).

2.1. Bref rappel historique

La première confraternité étudiante nigériane a été fondée en 1952 par des étudiants de l'université d'Ibadan, parmi lesquels figuraient Wole Soyinka, lauréat du prix Nobel de littérature en 1986. Cette confraternité, appelée *Pirates Confraternity*, est aussi connue sous le nom de *National Association of Sea Dogs* (NAS).

A l'origine, les membres fondateurs de cette confraternité étaient très impliqués dans la lutte nationaliste. Leurs objectifs premiers étaient de promouvoir la justice et la préservation des traditions et des coutumes africaines⁴⁴, de lutter contre le colonialisme et pour l'indépendance, et d'instiller une culture universitaire à leurs membres.⁴⁵

Initialement, les confraternités nigérianes jouissaient d'une bonne réputation. Elles fournissaient de précieux services sur les campus universitaires, leurs activités étaient considérées comme « nobles ». Composées le plus souvent « d'étudiants aux parcours académiques exemplaires, peu enclines aux actions violentes », elles étaient, dans les années 1960 et 1970, considérées comme partie intégrante de la tradition universitaire.

Les années 1970 ont été marquées par une évolution progressive de ces confraternités vers l'action violente et les pratiques criminelles. Au fil du temps, de plus en plus de groupes ont émergé et sont devenus rivaux. Ceci a marqué le début d'affrontements violents entre confraternités au sein des campus nigériens.⁴⁶

Dans les années 1970, des scissions au sein de la *Pirates Confraternity* ont conduit à l'émergence de nouvelles confraternités. Dans les années 1980, de nombreuses confraternités ont aussi vu le jour. Cette prolifération des confraternités a entraîné des phénomènes latents de rivalité.⁴⁷

Les années 1980 sont aussi celles « lors desquelles la cooptation et l'instrumentalisation de quelques confraternités par les services de sécurité et de renseignement nigériens sont devenus patents. Certaines de ces confraternités ont ainsi été utilisées comme repoussoirs pour contrer les actions de l'aile gauche des syndicats étudiants, seuls bastions d'opposition au régime militaire à cette époque ».⁴⁸

Les années 1990 correspondent à « une véritable explosion de l'activité des confraternités sur les campus universitaires mais aussi à l'extension de leurs activités criminelles au-delà des campus, à l'image de celles menées par la *Klansmen Konfraternity* (KK) ou de la *Supreme Vikings Confraternity* (SVC), qui créent à cette époque des branches de rue. Les années 1990 marquent aussi l'émergence de confraternités de femmes ».⁴⁹

⁴⁴ ONIKE RAHAMAN, « Cultism in higher institutions of learning in Nigeria – History, causes, effects and Solution », Slideshare.net, 09/07/2014.

⁴⁵ MOHAMMAD J. KUNA, art.cit.

⁴⁶ ONIKE RAHAMAN, art.cit.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

Jusqu'au milieu des années 1990, les confraternités se contentaient de mener des activités souterraines et des opérations de règlements de comptes, et leur appartenance à la culture universitaire leur conférait une certaine impunité.⁵⁰

Cependant, à partir de 1994-1995, le phénomène est devenu un « *problème social et politique* », quand des témoignages faisant état de menaces sur le corps enseignant, sur l'administration et sur les autres étudiants sont apparus. Dès lors, « *la presse s'est lancé dans des investigations plus sérieuses où l'on apprend que les Cults recrutent entre autres parmi les enfants de la classe dirigeante, qu'ils ont des ramifications hors campus et parmi le corps enseignant, qu'ils influencent les politiques d'admission et d'attribution des chambres universitaires, qu'ils opèrent comme de véritables groupes de pression à l'intérieur des syndicats locaux étudiants. Pour la première fois, des étudiants sont arrêtés et remis à la justice* ». ⁵¹

2.2. Principales confraternités étudiantes

Le nombre de confraternités étudiantes existant actuellement au Nigeria n'est pas précisément connu. Toutefois, l'historien Stephen Ellis⁵² estime qu'il en existerait plus de cent, et que l'ensemble de ces confraternités compterait plusieurs milliers de membres.⁵³

Promulguée en 2004, la loi dite *Secret Cult and Similar Activities Prohibition Act* interdit une centaine de confraternités étudiantes nommément citées (*infra*).

Certaines universités nigérianes sont particulièrement touchées par ce phénomène. Ceci est notamment le cas des universités de Calabar, de Bénin (UNIBEN), et de Lagos (UNILAG), et d'Ile Ife (Obafemi Awolowo University), qui regrouperaient chacune au moins seize groupes de ce type.⁵⁴

La plupart des confraternités sont implantées dans le sud du pays, qui est aussi la région où les sociétés secrètes traditionnelles étaient les plus puissantes avant la colonisation.⁵⁵

Mohammad J. Kuna souligne que l'incidence et la prévalence des confraternités est bien moindre dans les universités du nord du pays que dans celles du sud-est et le sud-ouest. Cette prédominance dans le sud-est et dans certaines régions du sud-ouest s'explique par le fait que les activités des syndicats étudiants étaient faibles dans ces régions, contrairement au nord, où le syndicalisme étudiant était plus fort.⁵⁶

Des confraternités étudiantes sont néanmoins présentes dans le nord, à l'instar de *Gamji Cult*, qui aurait été soutenu par plusieurs figures nordistes et manipulé par le général Abacha⁵⁷ dans le but de se maintenir au pouvoir dans les années 1990.⁵⁸

Les confraternités jouissent d'une influence et d'une renommée variable. Parmi les plus illustres figurent notamment les confraternités suivantes :

⁵⁰ LEBEAU Yann, art.cit.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Stephen Ellis est un historien spécialiste de l'histoire contemporaine africaine, qui enseigne cette discipline à l'université d'Amsterdam et participe au centre de recherche *African Studies Centre* de Leiden (Pays-Bas).

⁵³ ELLIS Stephen, *op.cit.*

⁵⁴ Edoworld.net, « The Evil Of Cultism », 11/09/2011.

⁵⁵ ELLIS Stephen, *op.cit.*

⁵⁶ MOHAMMAD J. KUNA, art.cit.

⁵⁷ De 1993 à 1998, le général Abacha était à la tête de la junte militaire qui dirigea le Nigeria.

⁵⁸ *Ibid.*

Pirates Confraternity

Fondée en 1952 par Wole Soyinka et six autres étudiants de l'université d'Ibadan, cette confraternité est aussi connue sous le nom de *National Association of Seadogs* (NAS).

Elle a pour devise « *Against all conventions* » et pour emblème une tête de mort. Les membres de cette confraternité ont adopté des surnoms tels que *Cap'n Blood* et *Long John Silver*.

Pendant près de vingt ans (de 1952 à 1972), la *Pirates Confraternity* est restée la seule confraternité étudiante sur les campus nigériens.⁵⁹

Buccaneers Association of Nigeria (BAN)

En 1972, Bolaji Crew et d'autres étudiants exclus de la *Pirates Confraternity* ont fondé la *Buccaneers Confraternity* (aussi appelée *National Associations of Sea Lords*), en copiant largement la structures des *Pirates*, leurs symboles et leurs cérémonies.

D'aucuns estiment qu'une des causes majeures de la création de nouvelles confraternités réside dans le fait que les membres de ces nouveaux groupes, qui ne remplissaient pas les exigeants critères (académiques et intellectuels) fixés par les *Pirates*, ont considéré cette confraternité comme trop élitiste.⁶⁰

Supreme Vikings Confraternity (SVC)

Cette confraternité a été créée en 1982 par d'anciens membres des *Buccaneers* de l'Université de Port Harcourt.⁶¹

Selon diverses sources, cette confraternité est également appelée *National Association of Adventurers* ou *De Norsemen Club of Nigeria*.

Black Axe Confraternity

Cette confraternité a été fondée à l'Université de Benin en 1976 par des étudiants ayant pour but de créer un corps en mesure de combattre l'oppression des hommes Noirs. Ses fondateurs ont parfois été présentés comme des exilés sud-africains, issus de l'organisation sud-africaine *Neo Black Movement of Africa* (NBM), qui ont combattu l'apartheid avant de fuir au Nigeria pour des raisons de sécurité. Des enquêtes ont par la suite démontré qu'il n'en était rien, et que seule l'idéologie de la confraternité *Black Axe* provenait d'Afrique du Sud.⁶²

Selon la CISR, plusieurs sources affirment que la confraternité *Black Axe* est aussi connue sous le nom de *Neo Black Movement of Africa* (NBM), mais d'autres estiment que cette confraternité constitue un « *groupe dissident* » du NBM, lequel « *cherche à se dissocier des activités de Black Axe depuis 1985* ». ⁶³

Plusieurs sources font état de violents affrontements entre *Black Axe* et d'autres confraternités étudiantes dans différents États nigériens.

⁵⁹ Gistmania.com, « Top 7 Confraternities in Nigeria and their History », s.d.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*

⁶³ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *Nigeria : information sur la Confrérie de la hache noire*, 03/12/2012.

Klansmen Konfraternity (KK)

Fondée en 1983 par des étudiants de l'Université de Calabar, cette confraternité (aussi appelée *Eternal Fraternal Order of Legion Consortium*) empruntait initialement l'idéologie d'un culte basé en Californie.

Les membres de cette confraternité vénèrent un démon appelé Ogor, symbolisé par un squelette humain.⁶⁴

Supreme Eiyé Confraternity (SEC)

Cette confraternité (aussi appelée *National Association of Air Lords*) a été créée en 1965 à l'Université d'Ibadan en 1965. Elle était affiliée à l'organisation *Eiyé Secret Society*, présente dans l'ouest du Nigeria.⁶⁵

La confraternité *Eiyé* qui signifie oiseau en yoruba, a adopté la devise suivante : « *No feather* », « *No bird* », et l'insigne suivant : « *No love* », « *No peace* ». A l'origine, ses membres étaient « *des étudiants brillants, respectueux et tolérants* », qui adoptaient des noms de différentes espèces d'oiseaux, avaient pour objectif la préservation de la culture traditionnelle yorouba, et ne menaient pas d'actions violentes.

Au fil du temps, la confraternité *Eiyé* s'est, à l'instar des confraternités susmentionnées, progressivement impliquée dans des actions criminelles et violentes, et dans des affrontements avec des confraternités rivales, notamment *Black Axe*.

Les confraternités féminines

Bien que la plupart des confraternités étudiantes soient masculines, il existe quelques confraternités exclusivement composées de femmes.

La plupart des membres de ces groupes sont les petites amies de *cultists* masculins. Pour le compte de leurs homologues masculins, elles font office d'espions et s'impliquent dans des réseaux de prostitution.⁶⁶

Parmi les confraternités féminines les plus importantes figurent notamment : *Black-bra*, *Black Berets*, *Woman Brassier*, *Daughters of Jezebel*, *Pink Lady*, *Amazons*, *White Angels*, *Lady of Rose*, *Sisterhood of Darkness*, *Golden Daughters*, *The Ten wonderful Girls*, *White Ladies*, *The Royal Queens*, *Daughters of the Knight*, *The Knights of the Aristos*, etc.⁶⁷

2.3. Modes de fonctionnement, activités et caractéristiques

2.3.1. Structure et fonctionnement interne

Les sources divergent concernant « *les modalités de structuration et de fonctionnement interne des confraternités. Tandis que certaines mettent en avant un fonctionnement souple, d'autres évoquent l'existence de structures hiérarchisées* ».

Selon la *National Human Rights Commission of Nigeria* (NHRC),⁶⁸ ces confraternités « *fonctionnent plus en réseau que sur un modèle hiérarchique pré établi. Les alliances*

⁶⁴ Gistmania.com, « Top 7 Confraternities in Nigeria and their History », art.cit.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ UK Border Agency (UKBA), *Nigeria: Country of origin information report*, 14/06/2013.

⁶⁷ Gistmania.com, « Top 7 Confraternities in Nigeria and their History », art.cit.

⁶⁸ La *National Human Rights Commission of Nigeria* a été créée par le *National Human Rights Act* de 1995. Elle vise à servir de mécanisme légal de promotion et de défense des droits de l'Homme.

sont mouvantes et formées ad hoc en fonction des projets nourris par ces confraternités. Dans ce type de configuration, les membres ne sont pas tenus par des systèmes formels d'allégeance et de solidarité à l'opposé d'organisations criminelles hiérarchisées. D'autre part, selon la NHRC, une même confraternité peut opérer dans différentes universités. En effet, les confraternités sont dotées de puissants réseaux leur permettant d'atteindre des personnes hors des campus universitaires où elles sont basées ». ⁶⁹

A l'inverse, l'universitaire nigérian Samuel Amaele soutient que les confraternités sont marquées, en termes de fonctionnement interne, par une forte hiérarchie. Selon lui, les confraternités sont traditionnellement structurées de la manière suivante :

- le *leader* préside aux affaires de la confraternité et détient le pouvoir ultime de décider ;
- le *chief priest* (chef spirituel) ;
- le *president* préside les réunions de la confraternité et sert de secrétaire ;
- le *chief butcher* (*Minister of Defense*) est chargé de la direction des opérations. Quatre ou cinq *butchers* sont généralement placés sous sa responsabilité ;
- les *elders* (les anciens) jouent le rôle de conseillers ;
- *the eye* (*Minister of Intelligence*) supervise les opérations et informe le *chief butcher* des personnes à cibler potentiellement ;
- *the crier* (*Minister of Information*) est chargé de diffuser l'information auprès des membres. ⁷⁰

2.3.2. Recrutements et rites initiatiques

L'appartenance à une confraternité étudiante est généralement soumise à certaines restrictions et n'est pas publiquement connue. ⁷¹

Les effectifs des confraternités sont variables et vont, selon les cas, de quelques dizaines à plusieurs centaines de membres. ⁷²

Les recrues sont majoritairement des hommes, mais il existe aussi des organisations exclusivement féminines. ⁷³

Modes de recrutement et motivations des nouvelles recrues

Les confraternités recourent à divers procédés pour recruter de nouveaux membres.

Dans un article paru en juillet 2014, le journaliste nigérian, Onike Rahaman, évoque les méthodes suivantes : la manipulation psychologique, le lavage de cerveau, les encouragements, les fausses promesses, les menaces, l'exploitation de la vulnérabilité d'individus en situation de faiblesse, etc. ⁷⁴

Cet observateur souligne en outre que certains étudiants se laissent bernés par des *cultists* qui les persuadent qu'une adhésion leur procurera « *le respect, la reconnaissance et une protection, alors qu'en réalité, cela les exposera au danger et à l'insécurité* ». ⁷⁵

Selon une autre source, les nouveaux membres se laissent séduire par de fausses promesses et sont attirés par la perspective de gagner de l'argent et de nouvelles

⁶⁹ UK Border Agency (UKBA), *Nigeria: Country of origin information report*, 05/12/2008.

⁷⁰ AMAELE Samuel, « Menace of Cultism in Nigeria Tertiary Institutions: challenges and way forward », *International Journal of Educational Foundations and Management*, 01/2013, Vol. 1, 32-41.

⁷¹ ONIKE RAHAMAN, art.cit.

⁷² ELLIS Stephen, *op.cit.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ ONIKE RAHAMAN, art.cit.

⁷⁵ *Ibid.*

opportunités professionnelles. Les confraternités affirment pouvoir leur donner les moyens de se défendre, d'améliorer leur réputation et leur standing social, et de faciliter leurs contacts avec des personnes influentes, ainsi qu'avec des personnes du sexe opposé. Ces promesses sont rarement tenues, mais se désengager d'une confraternité après avoir été initié est extrêmement difficile. Les « *déserteurs* » sont souvent tués pour éviter qu'ils révèlent les secrets du groupe.⁷⁶

Certaines confraternités recourent à la violence pour recruter. Ainsi, dans un rapport publié en 2007, *Human Rights Watch* souligne que la Confraternité *Black Axe* utilise la force pour recruter de nouveaux membres.⁷⁷

Le chercheur Yann Lebeau⁷⁸ évoque les résultats d'enquêtes menées auprès d'étudiants ayant décidé de rejoindre des confraternités : parmi les dix principales motivations avancées par ces étudiants figurent en bonne place la « *protection personnelle et la réussite aux examens* », tandis que « *l'offre gratuite d'hébergement et l'assistance dans les démarches d'admission* » comptent parmi les principaux critères de recrutement.⁷⁹

Initiations

Les nouvelles recrues sont soumises à des rites initiatiques.

L'un des objectifs de ses rites est de conférer une « *fortification spirituelle* » aux nouvelles recrues.⁸⁰ Pour ce faire, de nombreuses confraternités recourent à des objets religieux et à des pratiques vaudous (connues sous le nom de *juju*), accentuant ainsi la ressemblance avec les cérémonies initiatiques pratiquées au sein des sociétés secrètes traditionnelles.⁸¹

Selon Onike Rahaman, l'initiation a lieu généralement au moins une fois par an, le plus souvent au début de l'année universitaire. Une fois initiée, la nouvelle recrue devient membre à part entière de la confraternité. Il lui devient alors quasiment impossible de sortir de cette « *servitude* ». Parmi les aspects fondamentaux de l'initiation figurent notamment les serments de confidentialité, de loyauté absolue à la confraternité, et d'allégeance au chef.⁸²

Selon Stephen Ellis, dans le cas des confraternités étudiantes, l'initiation est censée être pour toute la vie, et les individus qui voudraient rompre leur serment d'allégeance s'exposent à des châtements drastiques, qui peuvent aller jusqu'à l'assassinat.⁸³

Certaines initiations s'avèrent extrêmement violentes. A cet égard, un article paru en septembre 2011 évoque le sort d'une jeune recrue ayant succombé après avoir été passée à tabac lors de son initiation, et dont le corps aurait été jeté dans une rivière par ses bourreaux, pour faire croire à une mort par noyade.⁸⁴

⁷⁶ Thevyrusonline.blogspot.fr, « History of cultism in Nigeria », 14/04/2013.

⁷⁷ CISR, 03/12/12, art.cit.

⁷⁸ Yann Lebeau enseigne actuellement les sciences de l'éducation à l'université East Anglea (Royaume-Uni). Il a auparavant enseigné et mené des recherches à Ibadan (Nigeria) portant notamment sur la sociologie des communautés universitaires.

⁷⁹ LEBEAU Yann, art.cit.

⁸⁰ Thevyrusonline.blogspot.fr, « History of cultism in Nigeria », art.cit.

⁸¹ ELLIS Stephen, *op.cit.*

⁸² ONIKE RAHAMAN, art.cit.

⁸³ ELLIS Stephen, *op.cit.*

⁸⁴ Edoworld.net, « The Evil Of Cultism », art.cit.

D'autre part, selon Stephen Ellis, certaines confraternités opérant dans le Delta du Niger pratiqueraient des rituels initiatiques qui incluent notamment le meurtre d'un membre de la famille de la nouvelle recrue.⁸⁵

Enfants de l'élite

L'idée selon laquelle les confraternités étudiantes comptent parmi leurs membres de nombreux fils de personnalités influentes, et bénéficient de nombreux soutiens au sein du gouvernement et de la classe politique, est très répandue au Nigeria.⁸⁶

Ainsi, selon le sociologue nigérian Taiwo Adepoju, les membres des confraternités sont souvent des enfants des classes dirigeantes, surtout des fils d'officiers ou de notables.⁸⁷

L'universitaire nigérian Adewale Rotimi souligne que si la totalité des membres des confraternités ne présentent pas ce profil, les étudiants issus de milieux influents sont activement recrutés par ces confraternités, le statut social de leurs parents leur garantissant une certaine protection en cas d'action de répression des autorités.⁸⁸

2.3.3. Soutien financier et politique

Diverses sources mettent en exergue les soutiens dont jouissent certaines confraternités de la part de personnalités nigérianes, et les accointances entre ces confraternités et certains dirigeants politiques et/ou hommes d'affaires nigériens.

Selon Stephen Ellis, certaines confraternités sont pro-gouvernementales, tandis que d'autres sont anti-étatiques ou n'ont pas d'objectif politique clair.⁸⁹

Certains *cultists* sont mobilisés par de riches hommes d'affaire et/ou politiciens qui leur fournissent des armes et les utilisent comme hommes de main (*thugs*) pour éliminer leurs adversaires.⁹⁰

Dans certains cas, l'argent des « *mécènes* » politiques est convoité par plusieurs confraternités rivales qui vont se livrer à de violents affrontements, comme cela fût notamment le cas entre les confraternités *Black Axe* et *Eiye* à Bénin City lors des élections de 2011.⁹¹ Certaines confraternités sont ainsi devenues de violents groupes de pression à la solde d'hommes politiques soucieux de garantir leur victoire électorale. En agissant de la sorte, ces groupes « *perturbent l'émergence d'une démocratie ouverte au Nigeria* ». ⁹²

Yann Lebeau met en exergue les liens existant entre les fondateurs des confraternités étudiantes, dont certains occupent aujourd'hui des positions influentes au sein de la société nigérienne, et les membres actuels de ces confraternités. Selon lui, les *cultists* font valoir « *la lignée prestigieuse dont ils seraient issus, entretenant une confusion, y compris parmi les étudiants, entre une réalité inquiétante (les règlements de comptes meurtriers, les initiations sordides) et une légitimité ancienne : leurs noms, leurs rituels, leurs codes linguistiques, leur tenue vestimentaire ne sont-ils pas, après tout, les mêmes que ceux de leurs illustres prédécesseurs, devenus professeurs, ministres, gradés de l'armée, et même prix Nobel ?* ». ⁹³

⁸⁵ ELLIS Stephen, *op.cit.*

⁸⁶ ONIKE RAHAMAN, *art.cit.*

⁸⁷ Refugee Review Tribunal (RRT) Australia, *RRT Research response, Nigeria*, 05/09/2008.

⁸⁸ ROTIMI Adewale, « Violence in the Citadel : the menace of secret cults in the Nigerian universities », *Nordic Journal of African Studies*, 2005, 14 (1), 79-98.

⁸⁹ ELLIS Stephen, *op.cit.*

⁹⁰ Edoworld.net, « The Evil Of Cultism », *art.cit.*

⁹¹ CISR, 03/12/2012, *art.cit.*

⁹² UKBA, 14/06/2013, *op.cit.*

⁹³ LEBEAU Yann, *art.cit.*

Stephen Ellis remarque quant à lui qu'au fil du temps, les personnes ayant rejoint ces confraternités pendant leurs années d'études ont quitté l'université et progressé dans leur carrière professionnelle, si bien que les confraternités sont désormais liées à des réseaux de personnes qui occupent des positions influentes dans le monde politique ou dans celui des affaires. Les confraternités ont conservé leurs centres organisationnels au sein des universités, mais leurs réseaux se sont étendus bien au-delà, à plusieurs franges de la société nigériane.⁹⁴

Selon Mohammad J. Kuna, les confraternités bénéficient aussi du soutien de certaines sociétés secrètes traditionnelles, telles que la société Ogboni parmi les Yoroubas, la société Ekpe parmi les Efiks, la société Ekine dans la région du Delta, etc.⁹⁵

2.3.4. Activités des confraternités étudiantes

Les membres des confraternités étudiantes se livrent à diverses activités criminelles (hommes de main, trafics de drogue, contrebandes, extorsions, réseaux de prostitution, etc.) et ont souvent recours à des actions violentes dans ce cadre.

A cet égard, Samuel Amaele souligne que les modalités de fonctionnement et les valeurs de ces confraternités sont ceux de réseaux criminels organisés et que toutes leurs opérations sont conduites dans le secret. Ces activités peuvent inclure la pratique nocturne de rites initiatiques, l'usage de drogue, l'extorsion, le viol, le vol, les incendies criminels, le meurtre, etc.⁹⁶

Selon Onike Rahaman, les activités des confraternités étudiantes, en sus de leurs activités criminelles, se décomposent en six catégories principales :

- le recrutement de nouveaux membres : la recherche de nouvelles recrues implique le recours à divers procédés, notamment les flatteries et les fausses promesses.
- l'endoctrinement : cette activité implique notamment l'orientation et l'acculturation de nouveaux membres potentiels. Ces tâches sont généralement confiées à un membre du groupe très expérimenté, qui s'efforcera d'inculquer aux nouvelles recrues les normes, les valeurs et les pratiques du groupe.
- l'entraînement des membres : chaque confrérie organise des séances d'entraînement « semblables à celles de l'armée ou de la police » pour que leurs membres soient dans de bonnes conditions physiques et en mesure de résister au stress et à la torture. Ces séances d'entraînement ont lieu généralement dans la brousse ou dans des endroits cachés, pour des raisons de sécurité.
- l'initiation : elle a lieu généralement au moins une fois par an, le plus souvent au début de l'année universitaire. Une fois initiée, la nouvelle recrue devient membre à part entière de la confraternité. Parmi les aspects fondamentaux de l'initiation, on trouve notamment le serment de confidentialité, jurer loyauté absolue et prêter allégeance au chef du culte, etc.
- l'organisation de réunions : chaque confraternité prévoit des réunions lors desquelles les officiers sont élus (ou désignés) pour coordonner les actions du groupe. Durant ces réunions, les doléances des membres sont exprimées, des instructions sont transmises, des mesures visant à venger le tort fait à certains membres sont décidées, et des sanctions disciplinaires peuvent être prises si nécessaire.
- les actions de représailles : les confraternités planifient de violentes représailles contre toutes les personnes perçues comme des ennemis. Quand des *cultists* décident de mener des représailles, ils surveillent attentivement les mouvements de leur victime

⁹⁴ ELLIS Stephen, *op.cit.*

⁹⁵ MOHAMMAD J. KUNA, art.cit.

⁹⁶ AMAELE Samuel, art.cit.

avant de frapper. Généralement, au moins trois personnes sont déployées pour procéder à l'attaque, durant laquelle divers types d'armes peuvent être utilisés (armes à feu, haches, tessons de verre, machettes, couteaux, etc.).⁹⁷

2.3.5. Signes distinctifs

Selon Onike Rahaman, plusieurs signes distinctifs caractérisent les membres des confraternités étudiantes notamment :

- les couleurs : chaque confraternité a sa propre couleur. Les membres portent des vêtements et des casquettes (ou des bérets) correspondant à la couleur de leur confraternité, en signe d'appartenance. Par exemple, *Eiye* est associée au bleu, *Black Axe* au noir, *Bucaneers* au jaune, *Pirates* au rouge, etc.
- les langages codés : chaque confraternité a son propre langage (argot) codé, que seuls les membres du groupe peuvent décoder. Cela permet aux membres de s'identifier en parlant.
- les salutations : chaque groupe a des salutations qui lui sont propres. En réponse à une salutation, une réponse spécifique est attendue.
- les décorations corporelles : les membres des confraternités ont souvent des tatouages et d'autres formes de décorations corporelles. Les femmes ont parfois recouru à des piercings.
- les surnoms : les membres des confraternités ont aussi des surnoms. Pour des raisons de sécurité, ils préfèrent généralement être appelés par leurs surnoms plutôt que par leurs véritables noms.⁹⁸

2.4. Violences et exactions imputées aux confraternités étudiantes

Dans un article paru en 2008, Mohammad J. Kuna souligne que ces dix dernières années, la violence dans les universités nigérianes est devenue une menace majeure pour le système universitaire et remarque que les ravages causés par les confraternités ont créé un sentiment de peur et d'insécurité dans de nombreux campus.⁹⁹

Les conséquences des violences commises par les confraternités sur la vie universitaire s'expriment sous différentes formes : interruption des cours et fermetures incessantes des campus ; insécurité générale sur les campus ; prolifération des armes et affrontements armés parmi les étudiants ; menaces contre les personnes et les biens sur les campus et meurtres d'étudiants.¹⁰⁰

Plusieurs sources estiment que les violences des confraternités dépassent le cadre des campus universitaires et posent des problèmes sécuritaires à l'ensemble de la nation. Ainsi, selon Onike Rahaman, les exactions (vols armés, meurtres, viols, kidnappings, gangstérisme) commises quotidiennement par des confraternités représentent désormais un problème social qui appelle une action sociale urgente et collective.¹⁰¹

La lutte pour la suprématie entre confraternités et le désir de dominer les autres entraînent régulièrement des affrontements armés entre groupes rivaux ayant coûté la vie à de nombreux *cultists*.

⁹⁷ ONIKE RAHAMAN, art.cit.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ MOHAMMAD J. KUNA, art.cit.

¹⁰⁰ ONIKE RAHAMAN, art.cit.

¹⁰¹ *Ibid.*

Dans ce cadre, les membres des confraternités utilisent des armes (armes à feu, haches, couteaux, tessons, *juju*, rituels, etc.) obtenues de différentes façons : par le biais d'hommes d'affaires et des politiciens influents ou grâce à des complicités au niveau des gouvernements locaux, lors d'attaques contre des forces de sécurité, en les échangeant contre du pétrole volé, en les prenant à des groupes rivaux, etc.¹⁰²

D'autre part, diverses sources indiquent que certains membres des confraternités sont entraînés au maniement des armes à feu et à des techniques de combat.¹⁰³

En sus des *cultists* tués lors d'affrontements entre groupes rivaux, beaucoup d'étudiants, d'enseignants et d'autres membres de la communauté universitaire ont été tués ou grièvement blessés lors de violences commises par des confraternités.¹⁰⁴

A cet égard, nos homologues britanniques de l'UKBA indique qu'il n'existe pas de statistiques fiables concernant le bilan humain des violences liées aux confraternités étudiantes, mais rappelle cependant que selon un ancien ministre de l'Education nigérian, près de 200 étudiants et professeurs ont perdu la vie du fait de ces violences entre 1996 et 2005.¹⁰⁵

2.5. Attitude des autorités à l'égard des confraternités étudiantes

Le 10 juillet 1999, une attaque meurtrière commise par des membres d'une confraternité a suscité un profond traumatisme et de vives réactions au sein de la communauté universitaire nigériane.

Ce jour-là, « environ 250 membres d'une confraternité, habillés de noir, masqués et en possession d'armes à feu et de machettes, pénètrent dans la cité universitaire Obafemi Awolowo » (Université d'Ife), et se livrent à une « véritable boucherie », au cours de laquelle six résidents sont assassinés.¹⁰⁶

Cet événement a provoqué « une réaction inédite de la part des étudiants. Dans les deux jours suivant l'attaque, ils capturent des dizaines de *cultists* présumés, organisent des manifestations en ville et sur le campus. Cette mobilisation, soutenue par le gouvernement, les autorités traditionnelles et religieuses, les syndicats enseignants, impose une intervention rapide des forces de police. Les étudiants ne s'en satisfont pas et maintiennent la pression jusqu'à ce que le gouvernement prenne la décision, sans précédent dans ce type d'affaire, de suspendre le vice-chancelier (de l'Université Obafemi Awolowo) de ses fonctions ».¹⁰⁷

En septembre 1999, plusieurs campus du sud du pays ont été investis par l'organisation *Global Peace Movement*, qui, soutenue par le gouvernement et la police, a entrepris une vaste opération baptisée *Secret Cult Renunciation Rally 99*. Des véhicules équipés de haut-parleurs ont sillonné les campus, diffusé des appels à l'arrêt des violences, et annoncé des manifestations de renonciation et d'amnistie publique de *cultists* repentis.¹⁰⁸

L'émotion suscitée par ces événements et les réactions consécutives à ce drame ont conduit les autorités à prendre des mesures pour lutter contre la violence des confraternités : les présidents des universités ont été autorisés à exclure les membres des confraternités sans préavis, une base de données des anciens membres a pu être établie, et des incitations financières pour encourager les désaffections ont été initiées.

¹⁰² Thevyrusonline.blogspot.fr, « History of cultism in Nigeria », art.cit.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ MOHAMMAD J. KUNA, art.cit.

¹⁰⁵ UK Border Agency (UKBA), *Operational guidance note Nigeria*, 26/11/2007.

¹⁰⁶ LEBEAU Yann, art.cit.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ *Ibid.*

En 2001, la chambre des représentants a proposé l'adoption de la *Secret Cult and Secret Society Prohibition Bill* faisant de l'appartenance à un culte secret une infraction passible d'une peine d'emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 250 000 nairas (environ 1 100 euros).¹⁰⁹

En juin 2004, le gouvernement a promulgué la loi *Secret Cult and Similar Activities Prohibition Act*, qui décrète l'interdiction d'une centaine de confraternités étudiantes nommément citées.¹¹⁰

Toutefois, l'action combinée des autorités fédérales et locales, des universités et de la police se sont avérées insuffisantes pour éradiquer le phénomène des violences liées aux confraternités. Une des explications avancées au caractère inefficace de cette lutte tient aux accusations formées à l'encontre des autorités ou de personnalités influentes, suspectées d'appartenir à ces organisations ou de les soutenir pour leur propre bénéfice.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ ELLIS Stephen, *op.cit.*

**Liste des organisations interdites par la loi dite
Secret Cult and Similar Activities Prohibition Act**

<p>Agbaye Airwords Amazon Buccaneers (Sea Lords) Barracuda Bas Bees International Big 20 Black Axe Black Beret Fraternity Black Brasserie Black Brothers Black Cats Black Cross Black Ladies Black Ofals Black Scorpions Black Sword Blanchers Black Bras Blood Suckers Brotherhood of Blood Burkina Faso : Revolution Canary Cappa Vandetto Daughters of Jezebel Dey Gbam Dey Well Dolphins Dragons Dreaded Friends of Friends Blood Hunters</p>	<p>Eagle Club Egbe Dudu Eiye of Air Lords Fraternity Elegemface Executioners Fangs FF Fliers Frigates Gentlemen's Club Green Berets Fraternity Hard Candies Hell's Angels Hepos Himalayas Icelanders Jaggare Confederation KGB King Cobra KlamKonfraternity Klansman Ku Klux Klan Knite Cade Mafia Lords Mafioso Fraternity Malcolm X Maphites/Maphlate Mgba Mgba Brothers Mob Stab Musketeers Fraternity National Association of Adventurers National Association of Sea Dogs Neo-Black Movement</p>	<p>Night Mates Nite Hawks Nite Rovers Odu Cofraternity Osiri Ostrich Fraternity Panama Pyrate Phoenix Predators Red Devils Red Fishes Red Sea Horse Royal House of Peace Royal Queens Sailors Scavengers Scorpion Scorpion Fraternity Sea Vipers Soiree Fraternity Soko Sunmen Temple of Eden Fraternity Thomas Sankara Boys Tikan Giants Trojan Horses Fraternity Truth Seekers Twin mate Vikings Vipers Vultures Walrus White Bishop</p>
---	---	--

Source : Consortium for Development Partnership (CDP)

Bibliographie

(Les sites web mentionnés ci-dessous ont tous été consultés en février 2015)

Ouvrages

- WHITRIDGE Thomas Northcote, *Anthropological report on the Edo-speaking peoples of Nigeria*, London Harrison, 1910.

<https://archive.org/details/anthropologicalr00thom>

- ELLIS Stephen, *Campus Cults in Nigeria: The development of an anti-social movement*, in *Movers and Shakers: Social Movements in Africa*, BRILL, 2009, 257 p.

<https://books.google.fr/books?isbn=9004180133>

Rapports

- Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié du Canada (CISR), *Nigeria: Egbesu Boys or cult including membership requirements; whether forced recruitment is practiced and, if so, whether a person can move within Nigeria to avoid this group*, 25/05/2000

http://www.ecoi.net/local_link/4504/306203_de.html

- Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié du Canada (CISR), *The Olokun (or Olukun) Festival, particularly its current duration, season it takes place, and impact on Bini traditions or customs*, 05/03/2001

<http://www.refworld.org/category,,QUERYRESPONSE,NGA,,520.html>

- Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié du Canada (CISR), *A cult known as Ekpe na Mboko*, 20/05/2003

http://www.ecoi.net/local_link/104407/231865_de.html

- UK Border Agency (UKBA), *Operational guidance Note Nigeria*, 26/11/2007

<http://www.refworld.org/docid/474bd26a2.html>

- Refugee Review Tribunal (RRT) Australia, *RRT Research response, Nigeria*, 05/09/2008

http://www.refworld.org/pdfid/4b6fe2b7c.pdf?bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=oAF0uLbCwCQ7t4YHdNRm9BbRQSOJAAAA9POrFA==&bcsi_scan_filename=4b6fe2b7c.pdf

- UK Border Agency (UKBA), *Nigeria: Country of origin information report*, 05/12/2008

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=country&category=&publisher=UKHO&type=&coi=NGA&rid=&docid=493e3bb12&skip=0>

- Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié du Canada (CISR), *Nigeria : information sur la société Ogboni, y compris son historique, sa structure, ses rituels et ses cérémonies; adhésion et conséquences associées à un refus de se joindre à cette société*, 14/11/2012 <http://www.refworld.org/docid/50c8490f2.html>

- Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié du Canada (CISR), *Nigeria : information sur la Confrérie de la hache noire*, 03/12/2012

<http://www.refworld.org/docid/50ebf7512.html>

- UK Border Agency (UKBA), *Nigeria: Country of origin information report*, 14/06/2013

<https://www.gov.uk/government/publications/nigeria-country-information-and-guidance>

- UK Border Agency (UKBA), *Operational guidance note Nigeria*, 12/2013

<http://www.refworld.org/docid/52a5b1ea4.html>

- Federal Research Division (FRD), *Nigeria: indigenous beliefs*, s.d.

<http://lcweb2.loc.gov/frd/cs/ngtoc.html>

Articles scientifiques

- HORTON Robin, « The Kalabari Ekine Society: A Borderland of Religion and Art », *Africa: Journal of the International African Institute*, Vol. 33, No. 2, 04/1963
<http://www.jstor.org/discover/10.2307/1158282?sid=21105453681611&uid=70&uid=2&uid=4&uid=2129&uid=3738016>
- LEBEAU Yann, « Permissivité et violence sur les campus nigériens », *Politique Africaine*, N°76, 1999
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=POLAF_076_0173
- NWOSU Patrick Uchenna, « The Theory and Practice of Secrecy in Okonko and Ogboni Societies », University of Ilorin, 2003
<http://www.refu.info/1757218.html>
- ROTIMI Adewale, « Violence in the Citadel : the menace of secret cults in the Nigerian universities », *Nordic Journal of African Studies*, 2005, 14 (1), 79-98
<http://www.njas.helsinki.fi/pdf-files/vol14num1/rotimi.pdf>
- MOHAMMAD J. KUNA, « The Roots of cultism and others forms of violence in Nigerian universities », *Journal of Gombe State University*, Volume 1, 2008.
- AMAELE Samuel, « Menace of Cultism in Nigeria Tertiary Institutions : challenges and way forward », *International Journal of Educational Foundations and Management*, 01/2013, Vol. 1, 32-41
http://www.ijefm.com/IJEFM%20Vol.,%201_1_-AmaeleS.pdf
- University of Iowa, « Art and life in Africa : Eket information », s.d.
<http://africa.uima.uiowa.edu/peoples/show/Eket>

Médias

- ATAYI BABS OPALUWAH, « Cultism and Nigerian Campuses: The Way Out », *site web 'gamji.com'*, 2000
<http://www.gamji.com/article4000/NEWS4512.htm>
- *Site web 'Edoworld.net'*, « The Evil Of Cultism », 11/09/2011
http://www.edoworld.net/The_Evil_Of_Cultism.html
- *Daily Sun*, « Nigerian priest in Okonko cult accused of killing one student, injuring two others », 23/09/2011
<http://www.beliefnet.com/columnists/news/2011/09/nigerian-priest-in-okonko-cult-accused-of-killing-one-student-injuring-two-others.php>
- *Blog 'Thevyrusonline'*, « History of cultism in Nigeria », 14/04/2013
<http://thevyrusonline.blogspot.fr/2013/04/history-of-cultism-in-nigeria.html>
- ONIKE RAHAMAN, « Cultism in higher institutions of learning in Nigeria – History, causes, effects and Solution », *site web 'Slideshare.net'*, 09/07/2014
<http://fr.slideshare.net/onikerahaman/cultism-in-nigeria?related=1>
- Wikipedia.org, « Nze Na Ozo », s.d. http://en.wikipedia.org/wiki/Nze_na_Ozo
- Wikipedia.org, « Egbesu », s.d. <http://en.wikipedia.org/wiki/Egbesu>
- *Site web 'Gistmania.com'*, « Top 7 Confraternities in Nigeria and their History », s.d.
<http://www.gistmania.com/talk/topic.152911.0.html>